



Recherche en un coup d'œil

Incidence de l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité (ISMC)

MOTS-CLÉS : *Initiative sur la santé mentale dans la collectivité (ISMC), délinquants atteints de troubles mentaux, récidive, services de santé mentale dans le contexte judiciaire*

Ce que cela signifie

L'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité (ISMC) permet au Service correctionnel du Canada (SCC) d'atteindre ses objectifs en matière de sécurité publique puisqu'elle contribue à réduire les taux de réincarcération et de récidive après la mise en liberté chez les délinquants atteints de troubles mentaux ayant participé à cette initiative. Les services spécialisés cliniques offerts dans la collectivité dans le cadre de l'ISMC semblent être la composante la plus efficace de l'Initiative. On a également relevé une tendance positive, c'est-à-dire que l'ISMC réduit les taux de récidive chez les délinquants ayant participé à l'ISMC, mais d'autres recherches devront être effectuées pour nous permettre de tirer des conclusions plus fiables à cet égard.

Ce que nous avons constaté

En règle générale, les hommes qui ont reçu des services (de spécialistes) en santé mentale dans la collectivité (SSMC) ont été beaucoup moins nombreux à être réincarcérés dans un établissement fédéral et à récidiver que les hommes qui ont bénéficié uniquement de services de planification clinique de la continuité des soins (SPCCS) ou que ceux n'ayant pas participé à l'ISMC. Les analyses effectuées dans le cadre du contrôle des principaux facteurs de risque ont confirmé l'efficacité de l'ISMC. Les femmes qui ont reçu des SSMC ont également présenté des taux de récidive inférieurs à ceux du groupe témoin, mais la taille de l'échantillon ne nous a pas permis de tirer des conclusions fiables. La conclusion selon laquelle à eux seuls, les SPCCS n'ont pas influencé les taux de réincarcération et de récidive des hommes et des femmes mérite d'être approfondie. Même si les différences entre les groupes ont été contrôlées pour les hommes, des variables non explorées peuvent expliquer ce résultat. Les femmes au sein du groupe ayant reçu des SPCCS présentaient des risques et des besoins plus importants, ce qui peut avoir contribué à cette conclusion.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le SCC a mis en œuvre l'ISMC en 2005. Cette initiative vise à préparer les délinquants aux prises avec de graves troubles mentaux à leur réinsertion sociale en renforçant le continuum des soins de santé mentale spécialisés et en offrant un soutien continu entre les établissements et la collectivité. Une étude réalisée en 2010 a fourni des données préliminaires montrant l'efficacité à court terme de l'initiative en ce qui a trait à la réduction des taux de réincarcération et de récidive pour les participants¹. Les taux étaient trop bas pour permettre une analyse distincte de ces résultats pour les femmes. Par conséquent, l'échantillon initial a été revu afin de vérifier si la

participation à l'ISMC menait à une diminution à long terme de la récidive.

Ce que nous avons fait

L'étude portait sur trois groupes de délinquants, soit 1) le groupe qui a bénéficié de SPCCS seulement; 2) le groupe qui a bénéficié de SSMC seulement; et 3) le groupe qui a bénéficié à la fois de SPCCS et de SSMC. Les tendances constatées dans ces groupes ont été comparées à celles chez les délinquants admissibles à l'ISMC, mais mis en liberté avant la mise en œuvre de l'Initiative. Les résultats pour les hommes ($n = 646$) et les femmes ($n = 123$) ont été analysés séparément.

Deux méthodes ont été utilisées pour examiner les réincarcérations et la récidive. D'abord, les données du Système de gestion des délinquant(e)s ont été examinées afin de déterminer les taux de réincarcération dans un établissement fédéral pendant que les délinquants étaient sous la surveillance du SCC. Ensuite, les données du Centre d'information de la police canadienne ont été utilisées afin d'établir les taux de récidive avec violence, sans violence ou sexuelle. Pour ce qui est des réincarcérations, des périodes de suivi de 3 et 6 mois ont été utilisées pour les femmes, et pour les hommes, les résultats ont également été examinés après 12 mois. En ce qui a trait à la récidive, les résultats ont été examinés après des périodes de suivi de deux et quatre ans. Pour les hommes, les résultats ont également été analysés au moyen d'analyses de survie englobant le contrôle des principaux facteurs de risque; en raison de la taille insuffisante de l'échantillon, il a été impossible de réaliser cette analyse pour les femmes.

Pour de plus amples renseignements

Farrell MacDonald, S., Stewart, L. A. et Feeley, S. (2014). *Incidence de l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité* (Rapport de recherche R-337). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, ou pour toute autre demande de renseignements, veuillez communiquer avec la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez aussi consulter le site Web pour obtenir la liste complète de nos publications de recherche.

¹ Tant les délinquants que les délinquantes ont été inclus dans les analyses effectuées.